



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité PROTECT 700

Fiche du 25/09/2017, version 4.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Nom commercial PROTECT 700
Code commercial 10650/50
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Annti-adhésif liquide pour soudure
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur
SILICONI COMMERCIALE SPA - Via Francia 4 Z.I. 36053 Gambellara (VI) ITALY tel n. +39 0444 649766
SILICONI COMMERCIALE SPA - tel n. +39 0444 649766 lun-ven 08:00 - 17:00
Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité:
lab@siliconi.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
SILICONI COMMERCIALE SPA - tel n. +39 0444 649766 lun-ven 08:00 - 17:00

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Symboles:
Aucune
Mentions de danger:
Aucune
Conseils de prudence:
Aucune
Qualité spéciale:
Aucune
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune
- 2.3. Autres dangers
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
Autres dangers:
Aucun autre danger

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. Substances
N.A.
- 3.2. Mélange
Huile synthétique

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- 4.1. Description des premiers secours
En cas de contact avec la peau :
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon.
En cas de contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
En cas d'ingestion :
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
En cas d'inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement: Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité PROTECT 700

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucune
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Aucun. Voir également les paragraphes 10
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Paramètres de contrôle
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles
Valeurs limites d'exposition DNEL
N.A.
Valeurs limites d'exposition PNEC
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux :
Utiliser des lunettes de travail dont la protection latérale = EN166. Si il existe un risque à l'exposition à des vapeurs pouvant causer des troubles oculaires, utiliser un masque anti-gaz avec protection faciale totale.
- Protection de la peau :
Protéger la peau n'est pas nécessaire lors de contacts brefs mais, est requise lorsque on porte des vêtements propres et antistatique. En cas de contacts prolongés et fréquents, utiliser un vêtement de protection étanche adapté au type de produit utilisé. Le choix d'une tenue de protection spécifique comportant notamment une combinaison, des gants, des chaussures et une protection de la tête dépendra du type d'opérations.



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité PROTECT 700

Protection des mains :

Dans le cadre d'une utilisation normale du produit aucune protection particulière n'est nécessaire. Toutefois Pour protéger les mains de contacts fréquents et répétés il est recommandé d'utiliser des gants résistants au solvants (OVC, PE, néoprène, pas de caoutchouc naturel).

Protection respiratoire :

La qualité de l'air inhalé doit être préservée avec certaines limites d'exposition à des produits nocifs. Si l'inhalation de produit nocif doit dépasser la limite, il est alors recommandé d'utiliser un système respiratoire individuel équipé d'un filtre de type EN 141.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide clair jaunâtre
Odeur:	inodore
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	7
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	> 100°C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	inflammable
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	N.A.
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	<0,01 KPa (a 20°C)
Densité relative:	1,01 g/ml (25°C)
Hydrosolubilité:	Soluble
Liposolubilité:	Partielle
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer aux rayons de soleil ou à une température supérieure à 50°C. Tenir éloigner des agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Aucun

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant la substance :

N.A.



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité PROTECT 700

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité
NE CONTIENT PAS DE CHLORE-FLUORO-CARBONES
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Aucun
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Résidus du produit:
Respecter la réglementation locale et national . Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Écoulement des récipients:
Bien égoutter. Envoyer à un tambour régénérateur pour réutiliser si possible, ou supprimer un centre de service autorisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU
N.A.
Produit non dangereux pur le transport.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
N.A.
Produit non dangereux pur le transport.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
Produit non dangereux pur le transport.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
Produit non dangereux pur le transport.
- 14.5 Dangers pour l'environnement
N.A.
Produit non dangereux pur le transport.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
Produit non dangereux pur le transport.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
N.A.



SILICONI COMMERCIALE SPA

Via Francia 4 Z.I. - 36053 GAMBELLARA (VI) ITALY
Tel +39 0444 649766 Fax +39 0444 440018 www.siliconi.it

Fiche de Données de Sécurité PROTECT 700

Produit non dangereux pur le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I), Réglementation (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP), Réglementation (UE) n. 618/2012 (ATP 3 CLP), Réglementation (UE) n. 487/2013 (ATP 4 CLP), Réglementation (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP) Réglementation (UE) n. 605/2014 (ATP 6 CLP).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives: Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.